

[Accueil](#) / [Société](#) / [Police](#) / [Justice](#)



Info Libé

La société Pierre Bergé et Associés rattrapée par une affaire de faux

Article réservé aux abonnés

La maison d'enchères parisienne est visée par une plainte pour «tromperie» et «escroquerie» après la vente



Menu ☰



[Politique](#) [International](#) [CheckNews](#) [Culture](#) [Idées et Débats](#)

[Société](#) [Environnement](#) [Economie](#) [Lifestyle](#) [Portraits](#) [Sports](#)

[Sciences](#)

EMMANUEL FANSTEN



La tête romaine a été acquise fin 2009 par Damien Legnani, un collectionneur passionné, lors d'une vente aux enchères organisée par la société Pierre Bergé et Associés. (Alexis Sciard/IP3)

par [Emmanuel Fansten](#) et [Willy Le Devin](#)

publié le 8 octobre 2022 à 7h54

Après les œuvres pillées, les faux. [Déjà mise en examen pour «escroquerie en bande organisée» et «blanchiment»](#) dans l'enquête toujours en cours sur le vaste trafic d'antiquités impliquant le Louvre Abou Dhabi, la société Pierre Bergé et Associés se retrouve au cœur d'une autre affaire embarrassante. Selon nos informations, une plainte pour «*tromperie*» et «*escroquerie*» a été déposée à Paris contre la célèbre maison de ventes aux enchères. En cause : la vente en 2009 d'une tête romaine du IV^e siècle par son ancien expert en archéologie méditerranéenne, Christophe Kunicki, acteur central du [trafic mis au jour par la justice française](#) et lui-même multi mis en examen dans ce dossier.

Une tête qui s'est finalement révélée fausse, comme l'ont démontré deux nouvelles expertises réalisées ces derniers mois. Confrontée à l'acheteur floué, la société lui a confirmé qu'il s'agissait bien d'une réplique contemporaine, mais a refusé d'annuler la transaction, se contentant de lui proposer... de remettre l'objet en vente. Une affaire qui pourrait faire tache d'huile, l'enquête judiciaire ayant d'ores et déjà établi de nombreuses «*irrégularités*» dans la «*majorité*» des ventes organisées par Kunicki chez Pierre Bergé et Associés entre 2007 et 2017.

Amitié professionnelle qui va durer près de vingt-cinq ans

Tout commence au milieu des années 90, à une époque où les antiquités ont le vent en poupe sur le marché de l'art. Passionnés d'archéologie, Damien Legnani et son compagnon courent alors les ventes aux enchères entre Paris et Marseille pour se constituer une petite collection, avec un attrait particulier pour les pièces égyptiennes. Un jour, à l'issue d'une vente dans la capitale, ils sont abordés par un expert en archéologie

méditerranéenne qui leur tend sa carte. Volubile et avenant, Christophe Kunicki travaille alors pour la galerie parisienne Mariaud de Serres, mais organise régulièrement des ventes pour plusieurs maisons d'enchères.

Le contact passe immédiatement avec cet homme chaleureux au tutoiement facile, qui promet de leur envoyer les prochains catalogues de vente. Le début d'une amitié professionnelle qui va durer près de vingt-cinq ans.

Désormais, Damien Legnani et son compagnon ne passent plus que par Kunicki pour dénicher leurs objets. Et

lorsque ce dernier rejoint la société Pierre Bergé et Associés pour monter le département «archéologie», en



2005, le couple devient un inconditionnel de la maison et assiste aux deux ventes annuelles organisées par



l'expert, au cours desquelles ils acquièrent régulièrement un objet.

Lorsqu'ils se séparent, après plusieurs années de vie commune, les deux hommes restent en bons termes et

continuent à suivre les ventes de Kunicki. Fin 2009, Damien Legnani repère une petite tête romaine dans le

catalogue que lui adresse l'expert. Il s'agit d'un visage de femme en marbre blanc à grains fins, d'une vingtaine

de centimètres, qui daterait du IV^e siècle. Cette fois, le collectionneur, qui vit désormais à Lyon, ne peut

assister physiquement à l'événement, mais passe un ordre d'achat pour acquérir l'objet. En clair, il fixe un

montant maximum jusqu'où il est prêt à enchérir. C'est précisément le prix auquel sera adjudgée la pièce, qu'il

paye 13 640 euros avec les frais et vient récupérer peu de temps après chez Pierre Bergé et Associés.

Pendant des années, cette tête va trôner en bonne place dans son salon. Mais lors du premier confinement,

Damien Legnani, qui travaille dans la vente, se retrouve brusquement au chômage. Etranglé financièrement, il

décide alors de remettre son objet en vente et se tourne vers une maison concurrente, à qui il adresse un

descriptif de l'objet accompagné de quelques photos. Sur la seule base de ces seuls clichés, l'expert est formel :

il s'agit d'un faux. Estomaqué, Damien Legnani veut en avoir le cœur net et se rend à Paris pour la faire

expertiser. Mais le verdict est le même. La coiffe trop bien conservée par rapport au visage, une oreille plus basse que l'autre, la forme suspecte des pupilles et des sourcils...

«Mauvaise foi» et «légèreté blâmable»

Aucun doute possible pour l'expert : loin de dater du IV^e siècle, la tête n'est qu'une vulgaire réplique contemporaine. Furieux, le collectionneur se rend aussitôt au siège de Pierre Bergé et Associés, qui accepte de conserver l'objet dans l'attente de faire sa propre expertise.



La tête romaine en question, dont plusieurs expertises révèlent qu'elle n'est pas du tout antique, mais contemporaine. (DR)

Malgré plusieurs relances, Damien Legnani demeure sans nouvelles pendant plusieurs semaines, puis reçoit un mail de la responsable administrative de la société, Daphné Vicaire, le 6 avril 2022. *«Mon expert vient de m'appeler et m'a confirmé malheureusement que votre tête n'est pas antique, écrit-elle. Nous sommes vraiment désolés pour vous.»* A défaut d'annuler la vente, la responsable suggère de repropose l'objet lors d'une prochaine vente en le présentant comme *«dans le style antique»*.



«Son estimation pourrait être alors de 1 000 à 1 500 euros», précise Daphné Vicaire. Soit dix fois moins que la facture initiale. *«Nous ne vous prendrons bien entendu aucun frais de vente»,* ajoute-t-elle. Médusé par cette réponse, Damien Legnani décide alors de poursuivre la société. Dans un premier courrier de mise en demeure, son avocate, Béatrice Cohen, rappelle que la tête en marbre a été authentifiée *«sans réserve»* par Christophe Kunicki, soulignant la *«mauvaise foi»* et la *«légèreté blâmable»* de Pierre Bergé et Associés dans la résolution de ce litige.

Pour se couvrir, la société invoque alors un délai de prescription de cinq ans mais se résout à divulguer l'identité du vendeur, Alain D., en indiquant que c'est auprès de lui que l'annulation doit être sollicitée. Contacté à son tour, ce dernier, qui réside en Espagne, ne cache pas sa surprise. Il affirme avoir acquis la pièce dans une galerie londonienne et se dit *«consterné que l'on critique cette pièce»*. Prétendant ne pas disposer des fonds nécessaires pour la racheter, Alain D. se dit néanmoins prêt à l'échanger contre un autre objet de sa collection. Une proposition inacceptable pour Damien Legnani, dont l'avocate a finalement porté plainte au pénal contre Pierre Bergé et Associés, assignant la société et Alain D. au civil pour annuler la vente. *«Je suis contactée par d'autres collectionneurs inquiets des acquisitions qu'ils ont pu faire au sein de cette maison de vente, qui ne semble pas avoir saisi l'ampleur du problème ni les conséquences néfastes de ses pratiques»,* cingle

Béatrice Cohen. Contactée par *Libération*, Daphné Vicaire assure n'avoir «*strictement rien à dire*» sur cette affaire. Egaleme^{nt} contacté, l'avocat de Christophe Kunicki, Me Emmanuel Marsigny, n'a pas répondu à nos sollicitations.

Dans la même rubrique

